



Groupe d'Etats contre la corruption
Group of States against corruption



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
DIRECTION DES MONITORINGS

Strasbourg, 3 décembre 2010

Greco (2010) 24F

49^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 29 novembre – 3 décembre 2010)

DECISIONS

Lors de sa 49^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 29 novembre – 3 décembre 2010), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2010)25F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2010) 25F) ;

Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation Conjoints

3. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur la Fédération de Russie (Greco RC-I/II (2010) 2F) ;
4. invite les autorités de la Fédération de Russie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
5. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur le Monténégro (Greco RC-I/II (2008) 5F Addendum) ;
6. invite les autorités du Monténégro à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;
7. approuve la composition de l'équipe d'évaluation chargée de l'évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints de Saint-Marin (Greco Eval II (2003) 1bil. du 18 novembre 2010) ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

8. adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
 - la Grèce (Greco RC-II (2007) 14F Addendum II – Deuxième Addendum) et
 - les Etats-Unis d'Amérique (Greco RC-II (2008) 5F Addendum) ;
9. note avec satisfaction que les autorités de la Grèce et des Etats-Unis d'Amérique autorisent la publication des rapports mentionnés à la décision 8 ci-dessus ;

Troisième Cycle d'Evaluation

10. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
 - l'Arménie (Greco Eval III Rep (2010) 4F – Thèmes I et II),
 - le Monténégro (Greco Eval III Rep (2010) 7F – Thèmes I et II),
 - le Portugal (Greco Eval III Rep (2010) 6F – Thèmes I et II) et
 - la Roumanie (Greco Eval III Rep (2010) 1F – Thèmes I et II) ;
11. note avec satisfaction que les autorités du Portugal autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 10 ci-dessus ;
12. invite les autorités de l'Arménie, du Monténégro et de la Roumanie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 10 ci-dessus ;
13. adopte le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la Pologne (Greco RC-III (2010) 7F) ;
14. invite les autorités de la Pologne à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 13 ci-dessus ;

15. adopte les Rapports de Conformité *Intérimaires* du Troisième Cycle sur :
 - l'Islande (Greco RC-III Rep (2010) 2F Rapport intérimaire) et
 - la République Slovaque (Greco RC-III Rep (2010) 3F Rapport intérimaire) ;
16. décide, dans le cas de l'Islande, de suspendre l'application de l'article 32 du Règlement intérieur ;
17. décide, dans le cas de la République Slovaque, qu'en vertu de l'article 32, paragraphe 2 (ii) de son Règlement intérieur, le Président du GRECO adressera au chef de la délégation de la République Slovaque une lettre, avec copie au Président du Comité statutaire, attirant son attention sur la nécessité de prendre des mesures fermes en vue d'accomplir des progrès tangibles dans les meilleurs délais ;
18. invite les autorités de l'Islande et de la République Slovaque à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 15 ci-dessus ;
19. approuve la liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du troisième cycle à l'égard du Danemark, de la Lituanie et de Malte (Greco Eval III (2010) 16 REV ang. seul.) ;

Quatrième Cycle d'Evaluation

20. se félicite de la proposition du Groupe de Travail WP-Eval IV, relative au champ d'application du Quatrième Cycle d'Evaluation, de se concentrer sur la prévention de la corruption à l'égard des parlementaires (quelle que soit la chambre parlementaire dont ils relèvent, qu'ils soient nommés ou élus), des juges (tant professionnels que non-professionnels, quelle que soit la juridiction où ils siègent) et des procureurs ;

Programme d'activités 2011

21. adopte son Programme d'Activités pour 2011 tel qu'il figure dans le document Greco (2010) 21F Final ;

Divers

22. se félicite de l'intention du Bureau d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à un échange de vues lors de la 50^{ème} Réunion Plénière du GRECO (28 mars – 1^{er} avril) pour marquer l'occasion ;
23. souligne que les membres du GRECO doivent fournir toutes les informations pertinentes lorsqu'ils transmettent au secrétariat leurs commentaires écrits sur les projets de rapports de conformité, d'addenda aux rapports de conformité ou de rapports de conformité intérimaires, dans le délai prévu par l'Article 31, paragraphe 3 du Règlement Intérieur ; une fois ce délai dépassé et également lors de l'examen de la version P3 du projet de rapport RC, la communication tardive d'informations nouvelles doit être évitée en toutes circonstances, car une telle pratique rend extrêmement difficile une évaluation sérieuse de la pertinence de ces informations et représente une perte de temps considérable à la plénière ;

Calendrier des prochaines réunions

24. note que le Bureau tiendra sa 56^{ème} réunion à Strasbourg, le 12 janvier 2011 ;
25. décide de tenir sa 50^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 28 mars au 1^{er} avril 2011.